

## Séance Conseil Communal du 13.09.2016

Il est 20h 15 précise lorsque le vice-président ouvre cette première séance du conseil communal.

Vice président : Stéphane Von Siebenthal

Sont présents : 29 conseillers/ères  
La Municipalité  
Mr. Tell Schwitzguébel, huissier

Sont excusés : Olivier Yersin (président)  
Pascal Oesch  
Sarah De Siebenthal  
Lionel Feurer  
Manuel Mourelle  
Bernard Yersin  
Sonia Lang (municipale)  
Claire Duperrex (rapporteuse journal local)

*Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.*

L'ordre du jour présenté est accepté à l'unanimité

1) Assermentation d'un conseiller
2) Procès verbal de l'assermentation du 9 juin 2016 et de la dernière séance du 28 juin 2016
3) Communications du bureau
4) Communications de la Municipalité
5) Préavis no 09/2016 Autorisation générale de plaider – Législature 2016 -2021
6) Préavis no 10/2016 Autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles Législature 2016 - 2021
7) Préavis no 11/2016 Autorisation générale de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières – Législature 2016 -2021
8) Préavis no 12/2016 Autorisation générale pour la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales – Législature 2016-2021
9) Préavis no 13/2016 Demande de crédit pour le remplacement de la conduite d'eau potable et la mise en séparatif du secteur de la Place de la Gare
10) Divers et propositions individuelles

### 1) Assermentation d'un conseiller

Mr. Jean-Paul Yersin étant excusé le jour de l'installation des nouvelles autorités, il est donc assermenté devant l'assemblée

## **2) Procès verbal de l'assermentation du 9 juin 2016 et de la dernière séance du 28 juin 2016**

Les 2 procès verbaux n'ont fait l'objet d'aucunes remarques, et ont été acceptés à l'unanimité.

## **3) Communications du bureau**

Pour la législature 2016-2021 le bureau a décidé de ne pas changer le tarif des vacations.

Afin d'intégrer au mieux les nouveaux conseillers, le bureau a décidé de nommer lors des diverses commissions un ancien conseiller de manière systématique, afin de pouvoir expliquer aux nouveaux membres comment fonctionne la commission et quel est son travail.

Le procès-verbal de l'assemblée de ce soir sera envoyé aux conseillers d'ici quelques jours, puisque la convocation du prochain conseil (11 octobre 2016) est déjà partie, afin de respecter les délais de convocation.

En ce début de législature, afin d'éviter toute confusion lorsque un conseiller veut prendre la parole, le vice-président donne les directives suivantes :

- Le/a conseiller/ère désirant prendre la parole doit lever la main
- attendre que le président lui octroie la parole
- se lève pour poser sa question
- si sa question est sujette à réponse le/a conseiller/ère reste debout jusqu'à ce que le/a Municipal/e lui rende réponse
- Si la réponse est satisfaisante le/a conseiller/ère remercie et reprend place. Si ce n'est pas le cas il/elle peut poursuivre le débat jusqu'à satisfaction des réponses, puis il/elle remercie et reprend place.

Une liste passe dans l'assemblée, afin que chaque conseiller/ère puisse fournir ses coordonnées personnelles (adresses, téléphone, etc....)

## **4) Communications de la Municipalité**

### M. André Reichenbach, syndic

Présente ses excuses auprès des conseillers pour une erreur de l'administration communale sur la manière dont un procès verbal a été imprimé.

Les travaux du Sportzentrum ont commencés. La piscine reste actuellement ouverte cependant elle sera fermée d'avril à décembre 2017.

L'assainissement BDG est terminé

Le mobilier du restaurant de la Videmanette sera intégralement changé.

Actuellement des travaux sont en cours sur les stations de pompage des Ciernes Gonceth et des Fontaines

Des améliorations seront faites dans les restaurants du Rinderberg et du Hornberg.

PPA de L'Ougette (situé en face de la ferme à M. Rodolphe Turrian) entre la route cantonale et la Sarine il est prévu de créer un dépôt terreux. L'examen préalable est globalement positif mais il y a toujours quelques détails à régler notamment au niveau du ruisseau.

#### M. Blum Frédéric

Une information concernant le bonus LAT.

Lors de sa séance du 23 avril 2016 le conseil communal autorisait la Municipalité à ratifier une convention avec le conseil d'Etat concernant le dézonage rapide.

La Municipalité à identifier les secteurs à dézoner, elle a publié la modification du secteur et à organisé une soirée d'information.

Pendant la mise à l'enquête de cette modification il y a eu 1 opposition.

Une séance de conciliation a été organisée avec les opposants qui a débouché sur le retrait de cette opposition.

Tous les signaux sont au vert pour avancer dans le dossier, et ce sera l'objet d'un préavis pour le prochain conseil prévu le 11 octobre prochain.

La Municipalité a publié dans le journal local une information pour les propriétaires désireux de déposer un dossier de construction. Cet article leur demandait de bien vouloir prendre contact avec la Municipalité avant de faire cette démarche afin d'éviter de se trouver dans un secteur qui pourrait être dézoner.

Cela a bien fonctionné et a permis d'éviter la publication de décisions de zones réservées.

Cela permet également de pouvoir rapidement transmettre, avec le plan général d'affectation, le plan des zones afin qu'il soit validé par le canton

L'hôtel Valrose ne bénéficie pas de places de parc, cela était déjà le cas avec les anciens propriétaires.

La Commune veut bien être conciliante, mais à moyen terme une solution doit être trouvée.

Une étude est en cours avec les promoteurs et le canton, afin que des places puissent être aménagées sur les courts de tennis et de half-court.

Les travaux avancent bien et l'ouverture est prévue avant la fin de l'année.

Pour rester sur le sujet Valrose, la Municipalité travaille activement sur le développement PPA pré de la Gare qui est le développement des terrains qui se trouvent sur les anciens terrains de tennis et Motor Columbus.

Une séance à eu lieu il y a 1 mois pour la présentation du projet qui sera hôtelier principalement avec des activités commerciales et chose intéressante : un parking souterrain qui permettra de régler à terme le parking du Valrose actuel et des futurs bâtiments que l'on appellera momentanément Valrose 2.

#### Mme Annie Schwituguébel

Informe d'un projet de décharge au lieu dit « La Coulat » à la Tine qui est un projet de décharge terreuse non polluée

Elle annonce également des travaux d'étanchéité et de peinture actuellement en cours au bâtiment communal

#### Mme Michèle Genillard

Donne des nouvelles de l'ASIPE (association scolaire intercommunale du Pays d'Enhaut)

Les élèves ont pu intégrer le nouveau collège à la rentrée scolaire.

L'inauguration officielle aura lieu le 7 octobre prochain, une invitation sera envoyée à chaque conseiller/ère.

Une journée porte ouverte aura également lieu le 8 octobre, en même temps que l'hôpital du Pays d'Enhaut.

Sur les 2 sites il y aura des animations, des activités, etc...

A l'école ce sera les enfants qui animeront cette journée, et à l'hôpital l'occasion sera donnée de faire connaître certains métiers du monde hospitalier.

Un service de bus sera organisé depuis le parking prévu sur le site du Môtel à Château d'Oex et permettra la visite de l'école et de l'hôpital.

#### M. Schwitzguébel Maurin

Annonce que la mise en séparatif des chalets neufs, avance bien.

Les travaux de l'appartement du collège de Rougemont se déroulent pour le mieux, et la Municipalité espère pouvoir le mettre en location d'ici la fin de l'année.

En ce qui concerne le couvert de la benne à verre place de la gare, la mise à l'enquête est terminée, le permis de construire a été délivré, les travaux débiteront prochainement.

2 postes de travail ont été proposés dans le journal local, des nouvelles seront données au prochain conseil, car les places n'ont pas encore été attribuées.

#### M. Rodolphe Turrian

Un rendez-vous a eu lieu avec les experts fédéraux des améliorations foncières pour la route des Revers. Il a été difficile de démontrer l'intérêt agricole de cette route, puisqu'elle est plus fréquentée par les touristes que par les agriculteurs.

L'expert a tout de même accepté d'entrer en matière pour le financement de cette route.

#### **5) Préavis no 09/2016**

##### **Autorisation générale de plaider – Législature 2016-2021**

Le rapport favorable de la commission est lu par M. Fernand Blatti.

Aucunes questions ni remarques ne sont formulées, l'objet est soumis au vote.

- **Accorder à la Municipalité l'autorisation générale de plaider pour la législature 2016-2021, comprenant le droit de transiger, devant toutes instances judiciaires et administratives, tant en qualité de défenderesse que de demanderesse.**

*Est accepté à l'unanimité*

#### **6) Préavis no 10/2016**

##### **Autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles – Législature 2016- 2021**

Melle Magali Sumi donne lecture du rapport favorable établi par la commission de gestion.

La discussion n'étant pas demandée l'objet est soumis au vote.

- **Accorder à la Municipalité, pour la période législative 2016 – 2021, l'autorisation d'engager des dépenses extrabudgétaires pour un montant de CHF 50'000.- (cinquante mille) au maximum par année**

*Est accepté par 27 oui, 1 non et 1 abstention*

- **Que la Municipalité rendra compte, à l'occasion du rapport annuel sur la gestion, d'une façon distincte, de l'emploi qu'elle a fait de cette compétence.**

*Est accepté par 27 oui, 1 non et 1 abstention*

**7) Préavis no 11/2016****Autorisation générale de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières – Législature 2016-2021**

Le rapport favorable de la commission est lu par M. Pascal Jaquet.  
Aucunes questions, ni remarques ne sont faites et l'objet est soumis au vote

- **Accorder à la Municipalité, pour la période législative 2016-2021, une autorisation générale de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières. La valeur maximale est fixée à CHF. 30'000.-(trente mille) par cas**  
*Est accepté à l'unanimité*

- **Accorder à la Municipalité, pour la période législative 2016-2021 une autorisation générale pour procéder à toutes constitutions, modifications ou radiations de servitudes. La valeur maximale est fixée à CHF 30'000 (trente mille) par cas**  
*Est accepté à l'unanimité*

**8) Préavis No 12/2016****Autorisation générale pour la constitution de sociétés commerciale, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales, dont la valeur n'excède pas CHF 20'000.- (vingt mille) par cas, pour un montant total maximum de CHF 100'000.- (cent mille) pour la législature**

M. Jean-Albert Lenoir lit le rapport favorable de la commission qui ne fait l'objet d'aucunes questions de ce fait l'objet est soumis au vote.

- Accorder à la Municipalité, pour la législature 2016-2021, l'autorisation générale pour la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales, dont la valeur n'excède par CHF 20'000.- (vingt mille) par cas, pour un montant total maximum de CHF 100'000.- (cent mille) pour la législature**  
*Est accepté à l'unanimité*

**Préavis no 13/2016****Demande de crédit pour le remplacement de la conduite d'eau et la mise en séparatif du secteur de la Place de la Gare**

M. Tell Schwitzguébel donne lecture du rapport favorable de la commission des routes et des infrastructures.

M. Hans-Ueli Mösching utilise le rétroprojecteur, afin de montrer le plan avec les travaux à effectuer.

M. Jean-Pierre Urweider demande quelle sera la participation de l'ECA pour le changement de cette conduite

M. Maurin Schwitzguébel précise qu'elle sera de CHF 6'392.-.  
Il informe également qu'elle a déjà été subventionnée en 1993 lors d'un changement, seulement elle a subi des contraintes importantes avec le chantier de l'hôtel Valrose.

M. Jean-Albert Lenoir aimerait savoir si à l'occasion de ces travaux il ne serait pas possible de songer à poser des bornes afin de recharger les véhicules électriques, ainsi que d'installer des conduites afin que les chauffeurs de camping-car puissent purger leur véhicule. Ceci permettrait également d'avoir un pas d'avance sur les autres communes

M. Maurin Schwitzguébel informe que ces services n'ont pas été étudiés. La remarque est pertinente et la possibilité reste ouverte pour plus tard puisque le service d'eau est disponible sur tout le tronçon et qu'il y aura de toute façon la possibilité de se raccorder.

Au niveau électrique les services « Swisscom » vont également tirer des conduites neuves sur tout le tronçon.

Mme Stéphanie Graf demande ce qu'il va advenir de la source de l'hôtel Valrose

M. Maurin Schwitzguébel informe que cette source est une confrérie privée qui n'englobe pas seulement le Valrose. L'hôtel Valrose ne désire plus avoir cette eau, elle sera donc coupée le temps des travaux, mais le réseau privé existera toujours.

Les conseillers n'ayant plus de questions l'objet est passé au vote.

- **Autoriser la Municipalité à dépenser la somme de CHF 293'960.- pour le remplacement de la conduite d'eau potable et la mise en séparatif du secteur de la place de la Gare**

*Est accepté à l'unanimité*

- **Accorder à cet effet, un crédit de CHF 98'000.- pour le remplacement de la conduite d'eau potable, montant à prélever sur le fond de réserve « eau » compte No 9280.03**

*Est accepté à l'unanimité*

- **Accorder à cet effet, un crédit de CHF 195'960.- pour la mise en séparatif, montant à prélever sur le fond de réserve « égout » compte No 9280.01**

*Est accepté à l'unanimité*

## **10) Divers et propositions individuelles**

M. Jean-Albert Lenoir demande si le chemin pédestre le Plamont – la Forcla est encore fermé, le panneau des travaux n'ayant pas été retiré.

M. Roldophe Turrian informe qu'il va s'en occuper c'est probablement un oubli

M. Frédéric Blum annonce qu'il y a un permis de construire qui est en vigueur actuellement sur lequel il y a des demandes de modification de tracé. Actuellement des discussions sont en cours entre le canton et les propriétaires. Et comme pour l'instant aucune autorisation n'est donnée le chantier est donc bloqué. Une sécurisation a été demandée afin de pouvoir profiter du sentier pédestre.

M. Nicolas Blatti a vu dans le nouveau règlement communal que la lecture de la bénédiction divine n'était plus de mise en début de séance. Il souhaite savoir pourquoi cela s'est fait ce soir.

Le Vice-président informe que le nouveau règlement communal est de retour du canton, mais qu'un délai référendaire de 20 jours doit être respecté et que c'est pour cette raison que ce soir c'est encore l'ancien règlement communal qui est en vigueur.

M. Tell Schwitzguébel s'étonne que toutes les ampoules de la commune soient changées alors qu'elles fonctionnent parfaitement.

M. Rodolphe Turrian dit ne pas être au courant, mais il informe qu'il y a un contrat d'entretien et que cela en fait probablement partie. Il se renseignera.

M. Jean-Albert Lenoir se rend quelque fois à la Manche et il est allé sur le chemin forestier où il estime que les digues en bois sont très abîmées. Il demande si il ne serait pas possible d'établir un budget afin de les entretenir de manière régulière et non pas attendre qu'elles soient pourries ce qui nécessitera des frais plus importants.

M. Rodolphe Turrian informe qu'il y a des forêts protectrices dont font partie les forêts de la Manche et des Rodomonts. Il y a donc possibilité d'obtenir une subvention, une étude est en cours.

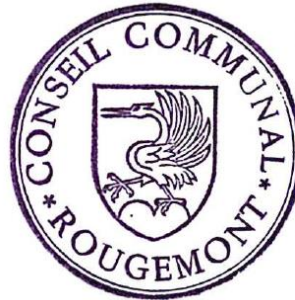
La parole n'étant plus demandée, le Vice-président met un terme aux débats, il est 21 heures 15.

Rougemont, le 21 septembre 2016

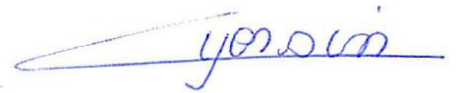
Le Vice-président du Conseil



Stéphane Von Siebenthal



La Secrétaire du Conseil



Christine Yersin